

COMMUNE D'ARCHAMPS

Le vingt huit février deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 23 février 2012

Présents : Bernard JOUVENOZ, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Claude NIQUILLE, Daniel PERAY, Jean-Claude MAILLOT, André GUILLOT, Hervé JOUCLARD, Christine COBLENCÉ, Denis BAUDET, Claire-Lise SIMEONI, Jean-François HOTELLIER

Excusés : Michelle LANCHE, Michelle MAYET

Michelle MAYET a donné pouvoir à Bernard JOUVENOZ

Michelle LANCHE a donné pouvoir à Jean-Claude MAILLOT

M. André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour après avoir approuvé le procès-verbal du 12 janvier 2012.

Délibération n°014/2012 :

RECOURS CONTRE LA DP07401611H0035 – DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente la situation de la déclaration préalable de Mme ALLARD attaquée par Mme HERTZ. Il indique que la commune doit défendre ses intérêts devant le tribunal administratif de Grenoble. Arrivée de M. Denis BAUDET à 20H06.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°015/2012 :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION « LET'S PLAY 74 »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'association Let's Play 74 qui sollicite l'occupation hebdomadaire de la salle des anciennes écoles.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°016/2012 :

BUDGET GENERAL 2012 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire donne la parole à M. André GUILLOT qui présente la situation des taxes issues de la réforme de la taxe professionnelle, et les différents partages entre la commune/communauté de communes/département/région.

Arrivée de M. Hervé JOUCLARD à 20H12.

Il indique qu'une nouvelle taxe pour les communes est à prévoir, la FPIC, à raison de 2€habitant en 2012. A voir pour les années suivantes.

Il présente ensuite un tableau sur la fiscalité et les prévisions d'augmentation des bases à 2,5% pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. La CFE et la TFNB restent sur la même base. Suite à la commission finance, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter, cette année encore, les taux.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°017/2012 et 18/2012

BUDGET GENERAL 2012 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT ET APPROBATION

Monsieur André GUILLOT présente les différentes sections du budget général. Une précision est donnée quant à la nouvelle répartition des fonds frontaliers entre les communes (55 %) et le conseil général de la Haute-Savoie (45 %).

Monsieur le Maire va solliciter un rendez-vous avec la Trésorière pour obtenir des informations quant à la proportion du FNGIR dans les recettes des taxes du site d'Archamps.

Il est noté que le taux d'autofinancement brut s'élève à 42.11%, que l'endettement diminue et que l'emprunt du groupe scolaire se termine en 2014.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 4 226 287 €

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 3 995 290 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°019 et 20/2012

BUDGET EAU POTABLE 2012 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT ET APPROBATION

Monsieur André GUILLOT présente le budget de l'eau potable et le programme d'investissement.

Les dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à 60 880 €

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 167 924 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°021 et 22/2012

BUDGET AUBERGE COMMUNALE 2012 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT ET APPROBATION

Monsieur André GUILLOT présente le budget de l'auberge communale et son programme d'investissement. Il est indiqué que l'équilibre du budget est atteint par la contraction d'un emprunt de 747 000 € Il est précisé que la vente du terrain des Pommeraies pourrait largement prendre en charge ce montant.

Les dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à 22 000 €

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 1 077 983 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°023/2012

REGIME INDEMNITAIRE : INSTAURATION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération de septembre 2006 concernant le régime indemnitaire du personnel de la commune et indique l'IFCE n'avait pas été intégré dans la délibération. Il propose de l'instaurer.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°024/2012

TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire indique que pour permettre l'avancement d'un agent de la commune il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°025/2012

RENOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU SALEVE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire rappelle les travaux importants à réaliser à la Croisette pour le téléski et le foyer de fond. Il indique que la commune peut solliciter une subvention au titre de la DETR et propose le plan de financement suivant :

-DETR (taux 50%)	38 185.32 €
-Fonds propres	38 185.32 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°026/2012

FORET COMMUNALE : PROGRAMME D'ACTIONS 2012

Monsieur le Maire présente le programme d'action proposée par M. BOYMOND de l'ONF. Sont sélectionnées les actions de création de 5 mares dans le cadre du contrat Natura 2000 et la réalisation d'un dépressage et nettoyage manuel d'un jeune peuplement aux Vernes

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°027/2012

CREATION D'UNE AUBERGE COMMUNALE : AVENANT N°2 AU LOT N°3 (DEMOLITION – GROS ŒUVRE) ET N°1 AU LOT N°8 (MENUISERIES INTERIEURES)

Monsieur Jean-Claude MAILLOT indique que des travaux ont été rendus nécessaires à l'auberge communale pour les lots n°3 (bouchardage d'un pilier) et n°8 (installation de cimaises). Il présente les montants supplémentaires.

Lot	Entreprise	Montant HT Base + avenant n°1	Avenant	Nouveau montant	Variation
03	MEGEVAND GERARD	247 228.73	1 240.00	248 468.73.	+ 0,50 %
08	MENUISERIE RAMBOSSON	33 135.00	2 378.00	35 513.00	+ 7,18 %

ADOPTE À L'UNANIMITE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Raymond LARUE rend compte de la commission voirie qui s'est tenue le 14 février 2012 et présente les points abordés :

- accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- trottoir route de Blécheins entre l'entrée des Mirabelles et la route des Pommeraiés,
- Chemin du Creux de l'Epine,
- Liaison routière entre la route d'Arbigny et le rond-point de la RD18,
- chemin de la Montagnère,
- demande pour l'installation de ralentisseurs,
- chemin des Peupliers,
- étude sur l'éclairage public,
- parking de la Mairie,
- rénovation du cimetière.

Monsieur Claude NIQUILLE rend compte de la rencontre avec la SCP DUPONT pour l'aménagement de la passerelle du chemin du Creux de l'Epine et les options qui seront étudiées.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré la SEDHS pour étudier la DUP pour la création d'une voie routière entre le rond-point de la RD18 et la route d'Arbigny.

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte de la dernière commission d'urbanisme et des dossiers présentés :

- DP :
 - pose de capteurs solaires
- PC
 - ANTONELLI : modificatif pour une maison individuelle
 - SECRET : construction d'une maison individuelle
 - VANHERSEL : construction d'une maison individuelle

TRAVAUX

Monsieur Jean-Claude MAILLOT fait le point sur les travaux en cours de l'auberge communale et de la Mairie.

DIVERS

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet vient de prendre l'arrêté de DUP pour le projet de giratoire du Pont de Combe et précise que les travaux préparatoires devraient débiter très prochainement comme indiqué lors d'une réunion par les services du CG 74.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les TPG vont conduire des essais pour vérifier la possibilité de circulation du bus de la ligne 44 en vue de la future extension entre Collonges-Sous-Salève et Archamps-technopole.

Monsieur le Maire indique avoir contacté la SEDHS pour actualiser le projet d'aménagement du centre village et notamment du terrain de sport.

Monsieur le Maire fait le point sur la révision simplifiée n°1 du PLU. Il rend compte de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenu le 10 février avec les personnes publiques associées, fait part de leur avis positif unanime sur la projet. Il indique qu'une réunion publique d'information et de concertation aura lieu le 8 mars 2012.

Monsieur André GUILLOT présente un nouveau plan de la commune qui sera bientôt affiché.

Monsieur le Maire et André GUILLOT présente un diaporama sur la compétence eau potable et les enjeux de son éventuel transfert à la CCG.

La séance est levée à 22H26.